



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 19 avril 2016]

Date de la convocation
13 avril 2016
Date d'affichage
13 avril 2016

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 26
Procurations : 5
Votants : 31

N° 066 / 2015

Présents : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Dominique BOYER, Monique GUILLE, Pierre TRANIER, Alain SORIANO, Christophe CAUSSE, Dominique HIRISSOU, Chantal TICHIT, *Maires Adjointes*

Lahcene BAAZIZ, Bernard BARTHE, Martine VIOLETTE, Pierre COURJAULT-RADE, Marie-Claire DEGUILHEM, Françoise BONNET, Eric PILUDU, David AMALRIC, Christelle BIROT, Magali CAMALET, Christian PERO, Aurélie TREILHOU, Chantal CAUSSE, Alain HORTUS, Marie-Françoise BONELLO, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés : Stéphanie NELATON, Thierry BODDI, Michèle RIEUX, Jean BATAILLOU, Christelle HARDY

Absents : Philippe PILLEUX, Marie-Christine BOUTONNET

Secrétaire de séance : Dominique BOYER

Objet de délibération : Enveloppe indemnitaire

Comme chaque année il y a lieu d'actualiser, le régime indemnitaire des agents tel qu'il est proposé dans la délibération du 05/07/2005 et de son annexe (en fonction des effectifs et de la masse salariale). Dans cette attente, Monsieur le Maire propose une reconduction du régime indemnitaire des agents communaux à compter du 1er janvier 2016.

Pour mémoire il s'agit :

- De la prime fin d'année, versée 2 fois par an en juin et en novembre
- Des primes de fonction, versée mensuellement et soumis, en partie, au présentéisme
- De la prime d'ancienneté versée 1 fois par an au mois d'Août

Le Conseil Municipal est sollicité pour fixer l'enveloppe totale du régime indemnitaire 2016 à 680.000 euros (soit une évolution inférieure à 2.5%) et charge Monsieur le Maire de procéder aux attributions individuelles dans la limite des crédits ouverts.

Vote : unanimité

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré unanimement,

FIXE l'enveloppe totale du régime indemnitaire 2016 à 680.000 euros

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux attributions individuelles dans la limite des crédits ouverts.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Patrice GAUSSERAND

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20160419-066-2016-DE
Date de télétransmission : 20/04/2016
Date de réception préfecture : 20/04/2016